

Département du Morbihan

ENQUETE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU PAYS DE LORIENT

du 28-8-2006 au 29-9-2006

I - RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

COMMISSION D'ENQUÊTE

Camille HANROT-LORE, Présidente
Michel LE GALL, membre titulaire
Lucien-Gabriel LE PEUT, membre titulaire

Arrêté du Syndicat mixte pour le Schéma
de Cohérence Territoriale du 10-7-2006
Fait le 15-11-2006

Sommaire

I - RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

I - DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE	4
1.1 - Contenu des dossiers	
1.2 - Publicité de l'enquête	
1.3 - Désignation du commissaire enquêteur	
1.4 - Déroulement de l'enquête	
II - PRESENTATION DU SCOT	7
2.1 - Rapport de Présentation	
2.2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durable	
2.3 - Document d'orientations générales	
III - OBSERVATIONS DU PUBLIC	11
3.1 - Périmètre, application et évolution du SCOT	
3.2 - Espaces et sites naturels,	
3.3 - Habitat et hébergement de loisir	
3.4 - Déplacements	
3.5 - Ports	
3.6 - Energie	
3.7 - Activités économiques	

II - AVIS MOTIVE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

I - AVIS MOTIVE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE POUR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC	26
1.1 - Périmètre, application et évolution du SCOT	
1.2 - Espaces et sites naturels,	
1.3 - Habitat et hébergement de loisir	
1.4 - Déplacements	
1.5 - Ports	
1.6 - Energie	
1.7 - Activités économiques	

II - AVIS MOTIVE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE POUR LE PROJET 38

2.1 - Observations complémentaires de la commission d'enquête sur le dossier

2.2 - Avis motivé sur le projet

ANNEXES 42

1 - Flyers à la disposition du public

2 - Avis d'enquête parus dans Ouest-France et le Télégramme

3 - Articles de presse

4 - Compte-rendu de la réunion du 21-6-2006

5 - Lettre de demande d'information du 12-10- 2006 de la commission d'enquête au Président du syndicat mixte pour le SCOT du pays de Lorient

6 - Réponse du Président du syndicat à la lettre du 12-10-2006

La présente enquête publique porte sur le projet de SCOT du Pays de Lorient. Il concerne 24 communes :

- 19 d'entre elles composant la Communauté d'agglomération du Pays de Lorient (Cap l'Orient),

- 5 d'entre elles composant la Communauté de Communes de Blavet, Bellevue, Océan, (BBO)

soit 201 000 habitants (en 1999). Il a été élaboré par un syndicat mixte, le syndicat pour le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du Pays de Lorient.

Dès 1981, 23 communes de la région de Lorient s'étaient dotées d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU). La prise en compte de nouvelles approches de planification et la révision des perspectives des années 1970 a rendu nécessaire le réexamen du SDAU. Ainsi le syndicat mixte a prescrit la révision du SCOT le 30 novembre 2001, en y intégrant la Commune de Groix et a arrêté le projet le 5 avril 2006.

PREMIERE PARTIE : DEROULEMENT DE L'ENQUETE

1.1 - CONTENU DES DOSSIERS

Le dossier comprenait les pièces suivantes:

- le Rapport de présentation composé :
 - * de l'état initial de l'environnement,
 - * du diagnostic,
 - * de l'évaluation environnementale,
 - * de la synthèse du diagnostic, justification des choix,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- le Document d'Orientations Générales et le plan « trame verte et bleue »,
- le Bilan de concertation,
- l'Avis des personnes publiques associées.

L'arrêté de mise à l'enquête publique du projet de Schéma de COhérence Territoriale du pays de Lorient, ainsi que l'extrait du registre des délibérations du comité syndical faisant le bilan de la concertation et arrêtant le projet, ont été ajoutés lors de la première permanence dans les dossiers d'Hennebont, Port-Louis et Lorient.

L'ensemble du dossier a été réalisé par AUDELOR, agence d'urbanisme et de développement économique du pays de Lorient.

1.2 - PUBLICITE DE L'ENQUETE

L'avis d'enquête a été affiché à l'extérieur des mairies (cf. certificats des maires) et 1000 affiches très colorées de 40cm sur 60, annonçant l'enquête, ont été distribuées chez les

commerçants, dans les mairies, bibliothèques, associations, agences immobilières dans les différentes communes. 15000 flyers annonçant l'enquête, étaient à la disposition du public dans ces mêmes lieux (cf. annexe 1).

L'enquête publique était également annoncée sur les sites internet de la commune de Ploemeur, du syndicat de CAP Lorient, du SCOT du pays de Lorient et d'AUDELOR ; des articles sont parus dans le bulletin municipal d'Inzinzac-Lochrist et dans les nouvelles de Cap Lorient.

L'avis d'enquête a été publié dans les quotidiens (annexe 2):

- Ouest-France, le 11 août 2006, modifié le 12-13 août 2006
- Le Télégramme, le 11 août 2006,

Un rappel d'avis d'enquête est paru :

- Ouest-France, le 30 Août 2006,
- Le Télégramme, le 30 août 2006.

Par ailleurs, des articles rédactionnels sont parus lors de l'enquête dans les rubriques locales de ces mêmes journaux (cf. annexe 3).

1.3 - DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

La commission d'enquête est composée de Camille HANROT-LORE, Présidente Michel LE GALL et Lucien-Gabriel LE PEUT, membres titulaires ainsi que Jean Le Fischer suppléant. Elle a été désignée par le Tribunal Administratif le 9/6/2006 par la décision n°E06000377/35.

1.4 - DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Les dossiers d'enquête et les registres étaient tenus à la disposition du public les jours et heures d'ouverture des mairies. Le rapport de présentation, le P.A.D.D et document d'orientations générales étaient consultables sur le site du SCOT du Pays de Lorient.

Les commissaires enquêteurs ont tenu des permanences à Hennebont, Port-Louis et Lorient. Dans ces communes, 4 panneaux d'exposition sur les enjeux du SCOT de Lorient :

- 1- Pourquoi un SCOT pour le Pays de Lorient?...pour essayer d'organiser l'avenir de nos territoires.
- 2- Comment éviter de mettre en cause notre patrimoine, garant du cadre de vie des jeunes et des enfants ? Arrêtons de jouer le jeu du gaspillage par des réponses opportunistes et partielles.
- 3- Sur quelles valeurs s'appuyer pour organiser notre futur proche ? Notre patrimoine est né de l'eau : il est de notre responsabilité d'assurer la durabilité des vallées, de la rade et de l'océan !
- 4- Peut-on réduire la durée et l'augmentation du coût des déplacements ? La voiture ne peut plus être le seul moyen de déplacement ! Il faut aménager pour mieux se déplacer.

Par ailleurs à Lorient, l'exposition était complétée par 8 panneaux avec 5 écrans intégrés où défilent des diaporamas se rapportant au sujet. Des études du SCOT ainsi qu'un dossier de presse étaient en consultation.

L'enquête publique a duré 33 jours, du 28 août 2006 au 29 septembre 2006 inclus.

Le déroulement de l'enquête a été le suivant :

- *le 21 juin 2006*: - réunion de présentation du SCOT aux commissaires enquêteurs et organisation de l'enquête publique par
 - * G. Cabrol, vice- président du syndicat mixte pour le SCOT du Pays de Lorient, vice-président du syndicat mixte Cap Lorient, Maire de Gestel,
 - * J.M. Maisons, directeur de la planification territoriale et des études, R. Ferrec, A. Le Montagner d' AUDELOR,
 - *le 28 juillet 2006* : 3 dossiers pour Hennebont, Port-Louis et Lorient et tous les registres ont été cotés et paraphés par la présidente de la commission d'enquête ;
 - le 28 août, le 30 août et 31 août : vérification de l'affichage des avis d'enquête à Lorient, Port-Louis et Hennebont ;
 - *du 28 août 2006 au 29 septembre*: Permanences tenues par un membre de la commission d'enquête sauf la dernière à Lorient qui a été tenu par deux commissaires enquêteurs :
 - A la mairie de Lorient : les 28 août et 9 septembre de 9h à 12h ; les 13, 19 et 29 septembre de 14h à 17h.
 - A la mairie de Hennebont : les 31 août et 15, 23, 27 septembre de 9h à 12h ; 5 septembre de 14h à 17h.
 - A la mairie de Port-Louis : les 30 août et 22, 25 septembre de 14h à 17h, les 7, 16 septembre de 9h à 12h.
- Chaque intervenant a pu s'exprimer librement auprès d'un commissaire enquêteur et faire part de ses observations sur le projet.
- *le 29 et 30 septembre* : clôture et signature des registres par la Présidente de la commission d'enquête
 - *septembre, octobre* : visites des lieux
 - 19 septembre, 3 octobre, 9 octobre, 16 octobre, 30 octobre, 8 novembre, 15 novembre : réunions de travail des commissaires enquêteurs,
 - 12 octobre 2006 : envoi au Président du syndicat pour le SCOT du Pays de Lorient d'une lettre de demande d'informations,
 - *le 19 octobre 2006* : réunion au cours de laquelle ont été discutées les questions posées par la commission d'enquête (annexe 5)
 - * Monsieur Norbert Métairie, Président du syndicat pour le Schéma de COhérence Territoriale du Pays de Lorient,
 - * G. Cabrol, vice- président du syndicat mixte pour le SCOT du Pays de Lorient, vice-président du syndicat mixte Cap Lorient, Maire de Geste,
 - * J.M. Maisons, directeur de la planification territoriale et des études, R. Ferrec, d' AUDELOR ,

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU SCOT DU PAYS DE LORIENT

Nous présentons ci-après les principaux documents du SCOT du Pays de Lorient, auxquelles il faut ajouter le bilan de concertation, la synthèse du diagnostic et la justification des choix.

2.1 – RAPPORT DE PRESENTATION

2.1.1 – Etat initial de l’environnement

Ce rapport présente trois parties :

- L’environnement naturel, le cadre bâti et les paysages

Cette partie développe :

- le cadre physique (des schistes et des granites, des ensembles topographiques, climat, l’eau une richesse essentielle) ;
- l’environnement naturel qui est décrit de la manière suivante: une répartition hétérogène des espaces naturels, des boisements en expansion, un bocage résiduel, des zones humides protégés mais toujours menacées, des milieux très fragiles sur le littoral, dans l’intérieur des vallées qui retournent à la nature, une végétation et une faune très variées, des habitats d’intérêt européen, un bilan encourageant de l’état des milieux par rapport à 1988 avec toutefois des préoccupations ; des espaces de promenades pour accéder à la nature ;
- l’espace construit avec la mise en place des axes de communication, le développement d’une économie de la mer, un espace bâti organisé autour de l’eau et une hiérarchie urbaine autour de la rade avec une extension auréolaire ;
- les paysages qui comprennent des plateaux à vocation agricole, trois grands couloirs verts (la Laïta, le Scorff, le Blavet), un condensé du littoral breton et de grands espaces plats du bord de mer.

- La gestion des risques, des nuisances et des pollutions

Cette partie développe les différents risques liés à l’eau (inondations, insuffisances des réseaux d’évacuations), aux risques sismiques, à l’érosion côtière, aux feux de forêt ainsi que les risques technologiques surtout concentrées sur Lorient et Lanester.

Par ailleurs sont développés la qualité de l’eau (génératrice de richesses économiques et ressource vulnérable et la qualité des eaux côtières qui est vitale pour l’économie locale), la qualité de l’air, la gestion des déchets, la pollution des sols et des sédiments et le bruit.

- La gestion des ressources naturelles

L’agriculture est toujours présente mais les pressions urbaines s’accroissent. Il est nécessaire d’aller vers une gestion plus économe des sols. Au niveau des énergies renouvelables, le potentiel éolien est intéressant, l’énergie solaire est inépuisable mais onéreuse et il y a peu de possibilités pour l’énergie hydraulique. Le territoire du SCOT a une biomasse abondante et une géothermie peu exploitée.

2.1.2 – Le diagnostic

- une priorité majeure : conserver au Pays de Lorient sa population jeune et active

Le Pays de Lorient a connu dans les années 90 un contexte économique difficile, caractérisé par les fortes mutations de ses activités traditionnelles. La « réactivité » du territoire lui a permis de finir la décennie avec un peu plus d'emplois qu'il ne l'avait commencée. Mais l'impact des difficultés économiques se lit dans sa structure démographique en 1999 : la croissance s'est tassée, et le nombre de départs a été supérieur à celui des installations, surtout pour les actifs de 20 à 35 ans. Le premier facteur susceptible de la limiter, c'est l'emploi.

- Les atouts du Pays de Lorient

Le Pays de Lorient a de nombreux atouts :

- l'ensemble mer, rade, vallées un cadre précieux,
- un tissu économique aux capacités d'adaptation démontrées avec une population active en croissance, un chômage important mais contenu, 12600 emplois nouveaux en 10 ans essentiellement dans le tertiaire, 8 grands établissements et une majorité de PME, un bon potentiel en terme de recherche, innovation et transferts de technologie et une politique économique concertée et déterminée ; par ailleurs les activités liées au caractère maritime sont le socle de l'économie locale : premier port de commerce breton en tonnage et aussi port de pêche et filière « produits de la mer » récemment modernisés (la conchyliculture), port de passagers et construction-réparation navale qui se diversifie,
- l'agriculture, acteur économique important et un aménageur essentiel ;
- le tourisme, un secteur économique à affirmer aux perspectives importantes avec des richesses patrimoniales variées.
- une trame urbaine efficace : trois pôles historiques fondateurs, une armature polycentrique, un bon niveau d'équipement de services, un équipement commercial diversifié et attractif qui rayonne sur un bassin de vie de 280000 habitants, un réseau de transport collectif cohérent et en développement desservant l'ensemble des zones urbanisées avec un projet structurant, le triskell.

- Les tendances récentes : cinq facteurs de risques décelés

Le premier facteur est la concurrence, susceptible de perturber les capacités de développement économique du territoire, d'autant plus que le Pays de Lorient est à l'ouest de l'Europe.

Les autres risques tiennent aux déséquilibres constatés du développement récent : manque de petits logements en location et développement de l'habitat individuel de plus en plus cher et sélectif. Le développement urbain a été très consommateur d'espace et a été facilité par la croissance des déplacements automobiles (80 zones d'activités, grande distribution...). Les pressions foncières sont parfois difficilement supportables par les agriculteurs et les pressions écologiques sont dangereuses pour la qualité de l'environnement.

- L'avenir : trois axes de réflexion proposés au SCOT

Le premier axe de réflexion tient aux conditions d'un développement économique pérenne. Le deuxième est celui des modalités à mettre en œuvre pour maintenir et développer une véritable cohérence territoriale, il s'agit d'arrêter la surconsommation foncière et de reposer les bases d'un développement plus respectueux de l'environnement. Le troisième est celui des axes fondamentaux d'un projet de société renouvelé, solidaire ; la nécessité d'accueillir et même de séduire entreprises et jeunes actifs, interdit de se résigner à la spécialisation spatiale et résidentielle.

2.1.3 – Evaluation environnementale

Dans ce rapport, ont été étudiés au regard des objectifs du SCOT, les incidences (positives et négatives) sur l'environnement, les mesures compensatoires puis les indicateurs pour : le cadre physique du territoire, l'environnement naturel, l'accès à la nature, l'espace construit, les paysages, les risques naturels, les risques technologiques, la qualité de l'eau, de l'air, la gestion des déchets, la pollution des sols et des sédiments marins, le bruit, l'utilisation des sols, en matière d'eau potable et d'énergies renouvelables, les zones présentant une importance particulière pour l'environnement.

2.2 – PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le PADD propose d'articuler le développement du territoire autour de trois principes fondamentaux :

- « 1. *tout d'abord, ASSURER L'AVENIR D'UNE ECONOMIE NEE DE LA MER :*
 - *en fondant notre économie sur nos secteurs d'activités traditionnels (pêche, construction et réparation naval, agriculture), en pleine modernisation et soucieux d'innover,*
 - *en dynamisant l'économie dans une gestion globale du territoire, par l'association durable villes-ports, un accueil organisé des activités économiques, un tourisme de qualité et la préservation d'une agriculture dynamique,*
 - *en confortant les conditions de notre attractivité, par une meilleur accessibilité du territoire et un renforcement de l'image du Pays de Lorient,*
 -
2. *ensuite, FONDER NOTRE COHERENCE SUR L'EAU, GRÂCE A LA MER, A LA RADE, AUX VALLEES :*
 - *en affirmant l'eau comme élément structurant du territoire, par son intégration avec l'urbain,*
 - *en préservant notre capital environnemental (milieux aquatiques, flore, faune,...),*
 - *en intégrant la gestion de l'eau dans nos choix d'aménagement,*
3. *enfin, METTRE LA QUALITE DE LA VIE QUOTIDIENNE AU SERVICE DE NOTRE PROJET DE SOCIETE :*
 - *en adaptant l'offre d'habitat aux ambitions du Pays de Lorient (logement pour tous, de qualité),*
 - *en économisant l'espace et en maîtrisant les déplacements par la valorisation de notre structure urbaine multipolaire,*
 - *en assurant la qualité du cadre de vie par un maillage équilibré, et une dynamique culturelle, sportive et de loisirs confortée. »*

2.3 – DOCUMENT D'ORIENTATIONS GENERALES

Au DOG, est joint un plan dénommé « la trame verte et bleue du territoire du SCOT » au 1/50000 où sont cartographiés les sites protégés pour leur valeur écologique majeure, les

sites à enjeu intercommunal de biodiversité, les liaisons vertes, l'espace maritime et estuarien, les zones humides et estrans ainsi que les étangs et cours d'eau.

Le DOG définit dans chaque partie des préconisations, des prescriptions et parfois des recommandations.

Préambule : les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés

Le développement de l'urbanisation doit participer à :

- conforter l'armature urbaine actuelle,
- préserver les espaces naturels et agricoles,
- et répondre aux défis d'aujourd'hui pour le développement économique de demain.

2.3.1 – Fonder notre cohérence territoriale sur l'eau, grâce à la mer, à la rade et aux vallées :

A – les espaces et sites naturels ou urbains à protéger

Les espaces et sites naturels ou urbains à protéger sont les milieux aquatiques, les grandes vasières, le patrimoine urbain et rural, l'état naturel du rivage de la mer. Il est nécessaire également de préserver et enrichir la biodiversité du territoire, de préserver et renforcer le réseau des liaisons vertes, et d'améliorer la gestion des espaces naturels.

B – Les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers

Pour maintenir les grands équilibres, il est nécessaire :

- d'économiser l'espace pour assurer l'avenir foncier du territoire
- de promouvoir des équilibres durables autour de la Rade
- de renforcer les espaces agricoles
- d'affirmer les grandes vallées comme éléments structurants du territoire
- de pérenniser l'atout de proximité entre la ville et la nature
- de poursuivre la valorisation et la réhabilitation du littoral.

C – Les objectifs relatifs à la protection des paysages et à la mise en valeur des entrées de ville

Affirmer l'eau comme élément structurant est un objectif du PADD, qui implique de garantir la lisibilité du réseau hydrographique, renforcer la présence de la mer et des grandes vallées dans les paysages.

Des voies de communication traversent le SCOT, ainsi il est nécessaire de qualifier les axes de découvertes majeurs du territoire, maîtriser l'évolution des grands secteurs d'articulation interurbaine, qualifier les entrées de ville, de bourg et du territoire et insérer l'urbanisation avec qualité dans son environnement.

D – Les objectifs relatifs à la prévention des risques

Sont définis des prescriptions afin de prévenir les risques naturels (inondations, gérer les eaux pluviales, érosion côtière), les risques technologiques et assurer la santé en garantissant la qualité de l'eau, de l'air et en assurant une gestion durable des déchets.

2.3.2 - ...et mettre la qualité de la vie quotidienne au service de notre projet de société...

A – Les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux

Pour répondre à ses objectifs, il est nécessaire de diversifier l'offre de logements, répartir équitablement sur l'ensemble du territoire l'offre locative publique et mettre en place des politiques permettant la maîtrise des coûts du foncier.

B – Les objectifs relatifs à la cohérence entre urbanisation et desserte en transports collectifs

La coordination des politiques locales d'urbanisme et des déplacements doit permettre de maîtriser les déplacements à la source et de bâtir des villes de proximité, de renforcer les transports collectif dans les liaisons interurbaines par la car et le train..., de développer les projets de transports alternatifs à la voiture et d'implanter des équipements à proximité des transports collectifs.

C – Les objectifs relatifs à la limitation de l'urbanisation dispersée et la qualité des aménagements

L'objectif est de limiter les possibilités d'urbanisation dispersée (en préservant les villages et hameaux d'une urbanisation mal maîtrisée tout en tenant compte des particularités des villages des communes littorales et en interdisant la développement de l'habitat isolé) et de veiller à la qualité de l'aménagement dans les communes et les nouveaux espaces urbanisés.

2.3.3 - ... pour assurer l'avenir d'une économie née de la mer

A – Les objectifs relatifs aux localisations préférentielles des activités économiques

Pour atteindre ces objectifs, le DOG indique qu'il faut qualifier l'économie du territoire, répondre aux pratiques de vie des habitants, préserver une agriculture dynamique et conforter le développement économique par des sites d'accueil appropriés.

B – Les grands projets d'équipements et de services nécessaires à la mise en œuvre du schéma

Sont ainsi définis :

- les projets nécessaires pour améliorer l'accessibilité du territoire,
- les projets de développement des technologies d'information et de communication,
- les projets nécessaires à une meilleure maîtrise de l'énergie,
- et les conditions favorables à un développement touristique du territoire.

TROISIEME PARTIE : OBSERVATIONS DU PUBLIC
--

C'est un total de :

- 58 observations écrites qui ont été recueillies soit directement sur les registres ou par lettres annexées à ceux-ci, soit par courrier adressé au siège de l'enquête.
- 2 observations orales signalées ci-après par les repères R1 et R2.

La répartition des observations écrites par commune est la suivante :

Registres déposés en Mairie de :	Mentions sur le registre	Lettres ou Mémoires
LORIENT	20 *	9
RIANTEC	3	0
SAINTE HELENE	1	1
HENNEBONT	5	4
GROIX	2	1
PORT-LOUIS	1	1
PLOEMEUR	1	1
GUIDEL	0	1
PLOUHINEC	7	0
LOCMIQUELIC	1	0
	41	18

*ne sont pas comptées les simples mentions au registre de dépôt de lettre

Chaque observation est repérée par référence au registre de la commune dans laquelle elle a été déposée, précédée de la lettre O lorsqu'il s'agit d'une mention au registre, de la lettre L lorsqu'il s'agit d'un courrier ou d'un mémoire. Le numéro est un numéro d'ordre dans chaque classement O ou L de chaque registre (ex :O15LOR : mention au registre de Lorient en 15^{ème} position)

Elles ont été déposées par 55 intervenants puisque 4 d'entre eux ont porté à la fois des mentions sur les registres et adressé une lettre.

Dans les autres communes concernées et non mentionnées par le SCOT où un dossier avait été également déposé, aucune observation n'a été portée au registre.

Les observations émanent de :

- La commune de GUIDEL dont le maire a adressé à la commission d'enquête une délibération du Conseil Municipal. Il est à noter que cette délibération est celle émise dans le cadre de la concertation préalable à l'enquête. Toutefois, du fait de son envoi formel à la commission, celle-ci a jugé qu'elle était à porter au nombre des observations.
- De 9 Associations ou groupements d'intérêt à savoir :

- Conseil de Développement du Pays de LORIENT
 - UNICEM
 - Association APPORT
 - UNIVEM
 - ILOT VERT LOCMIQUELIC
 - Les Verts du Pays de Lorient
 - Lanester Urbanisme et Environnement
 - Conseil de Quartier n° 7 Lanester
 - Les Amis de la Terre de GROIX
- De 45 interventions de personnes s'exprimant en leur nom propre, les interventions de 2 maires (SAINT-HELENE et PLOUHINEC) ont été dénombrées parmi celles-ci ne s'agissant pas d'une délibération du Conseil Municipal.

Si 11 intervenants s'expriment nettement en faveur du projet de SCOT dans son ensemble, même si certains points particuliers sont critiqués ou contestés, la majeure partie des observations porte sur des aspects ponctuels du projet et peu sur l'architecture d'ensemble.

Cependant malgré la très grande diversité de ces observations, la commission a estimé qu'elle pouvait les regrouper en grands thèmes tels qu'ils sont exposés ci-après, ne prenant que l'essentiel des observations.

Le maître d'ouvrage pourra cependant les lire dans leur contenu intégral puisque les registres et courriers lui sont transmis.

Toutefois certaines observations portées au registre n'appellent pas de développement dans le cadre du présent rapport. Il s'agit de

- a) Simples mentions de satisfaction ou de critiques concernant la présentation du dossier, ou de réaction « affectives » exemptes d'argumentation ou d'appréciation sur l'un quelconque des aspects du projet.
O4 LOR , O6 LOR, O11 LOR, O14 LOR, O15 LOR, O17 LOR,
O1 GRO, , L15 LOR,
- b) Demandes ou remarques sur des considérations historiques qui sont hors de l'objet de l'enquête
O9 LOR, O13 LOR

- c) Propositions de corrections, modifications

O5 LOR

Les cartes lors de l'exposition ne présente pas bien le mitage du pays de Lorient.

L4HEN – Conseil de quartier n°7 de Lanester

Outre les observations sur le fond, relevées infra, il fait plusieurs remarques sur la forme.

O1PLOE - Fédération de pêche du Morbihan

Elle suggère des compléments de rédaction pour le domaine qui la concerne.

O1SH – L1SH – E.Giquel, maire de Sainte-Hélène

Au-delà de ses observations qui seront examinées plus loin, il signale une discordance dans 2 parties de l'état initial de l'environnement concernant le classement de la rivière d'Étel.

L1GUI – Les Verts

Ils proposent une nouvelle formulation pour un titre.

Le syndicat pourra se référer aux registres pour trouver ces remarques dans l'intégralité.

La Commission a retenu pour l'analyse des observations les grands thèmes suivants :

- Périmètre, application et évolution du SCOT
- Espaces et sites naturels,
- Habitat et hébergement de loisir
- Déplacements
- Ports
- Energie
- Activités économiques

Trois observations sont d'ordre général, ne relèvent pas de ce classement. Il s'agit de :

L4HEN – Conseil de quartier n°7

Il regrette les conditions de consultation du dossier dans la commune de Lanester et trouve que certains passages du dossier sont incompréhensibles à cause des sigles et du vocabulaire technique.

Le SCOT ne présente aucun grand projet structurant. On y trouve souvent du simple bon sens, des rappels de réglementation. Ce dossier devrait être sérieusement amendé pour stimuler de véritables ambitions du pays de Lorient.

O1GRO – Les amis de la terre de Groix

La présidente aurait souhaité consulter le SCOT dans un lieu propice à la lecture accessible à tous comme une médiathèque.

Elle souhaite une démarche pédagogique tout au long des années à venir pour que les citoyens comprennent mieux les enjeux de la démocratie participative autour du SCOT. Elle souhaite en tant qu'association être au courant plus en amont.

L1LOR – Conseil municipal de Guidel

Il estime que d'une façon générale, il manque au SCOT arrêté, un volet développement.

3.1 - PÉRIMÈTRE, APPLICATION ET ÉVOLUTION DU SCOT

3.1.1. Périmètre retenu pour le SCOT et cohérence avec les SCOT voisins.

a - Périmètre retenu pour le SCOT

L 1 LOR – Conseil Municipal de GUIDEL

Il estime que le périmètre du SCOT devrait être élargi à la Communauté de Communes de PLOUAY

L3 LOR – Conseil de Développement du Pays de LORIENT

Il déplore également que les 6 communes de la Communauté de Communes de la région de Plouay ne soient pas incluses dans le périmètre du SCOT. En effet, à son avis, celui-ci doit être le territoire où la gestion de l'eau et de l'espace doit être commune. D'autre part, il pense que le secteur de Plouay dispose d'un foncier attractif pour des familles qui ne peuvent pas se loger dans l'agglomération.

Outre cette extension au pays de PLOUAY, le Conseil de Développement du Pays de Lorient préconise « la prise en compte de la plateforme maritime » favorisant « la possibilité de maîtrise de la gestion des fonds sous marins.

L 9 LOR – UMIVEM

Cette association souhaite que la « gestion intégrée des zones côtières soit clairement mentionnée dans le SCOT, les deux s'inscrivant dans la même dynamique de développement soutenable »

b - Cohérence avec les SCOT voisins

L3 LOR – Conseil de Développement du Pays de LORIENT

Il préconise de mettre en place une réflexion « inter-SCOT » notamment avec Quimperlé et Auray afin d'harmoniser les politiques de gestion des espaces, d'articuler la densification urbaine, de définir l'inter modalité des transports et la nécessité de développer des pôles d'équilibre.

02 HEN, 05 HEN, L4 HEN - Conseil de quartier n° 7 de Lanester

Il indique « l'absence de concertation réunissant Cap L'orient, le Conseil Général (qui contribue souvent financièrement aux réalisations) et les Communautés limitrophes (Auray et Quimperlé) risque de conduire à des incohérences voire des redondances préjudiciables à une optimisation des ressources ».

3.1.2. Application et suivi du SCOT

01 LOR - A. Le Henaff

Il s'interroge : « Quelle instance pourra être le garant que, antérieurement et postérieurement à l'approbation des PLU, les décideurs n'auront pas tendance à dévier les orientations du SCOT ? ».

03 LOR - C. De Consigny

Il espère que ce projet sera bien appliqué

020 LOR

Il estime « qu'il reste à voir se concrétiser de manière convaincante » les objectifs affichés.

L3 LOR - Conseil de Développement du Pays de Lorient

Il souligne que les PLU doivent être réalisés en compatibilité avec les SCOT. Aussi le Syndicat Mixte doit se donner les moyens d'exercer une réelle étude de la compatibilité de chacun des PLU qui lui est présenté pour avis.

L5 LOR - J. Lamay

Elle fait remarquer que le fait d'autoriser l'extension urbaine ou les aménagements d'infrastructures sous réserve de compensations, cela va à l'encontre des prescriptions de maintenir des liaisons à préserver et à renforcer.

L9 LOR - Association UMIVEM

Elle s'interroge sur l'organisation du suivi du SCOT et les moyens mis en œuvre. Il serait utile, à son avis, de faire un bilan environ tous les deux ans avec tous les acteurs intéressés (communes, élus, associations, professionnels).

05 PLOU - M. Thomas

Il souhaite que les actions d'aménagement « s'imprègnent de l'esprit du SCOT » sans le trahir.

3.1.3. Evolution du SCOT

L1 LOR Conseil Municipal de GUIDEL

« Les élus guidelois souhaitent que le SCOT puisse être évalué périodiquement et qu'il soit un document évolutif et non figé ».

3.2 – ESPACES ET SITES NATURELS

3.2.1 – les liaisons vertes

Station d'épuration de Riantec

O1PL – J.C. Parcouet, Président du SIVU

Il signale qu'un des terrains envisagés pour la Station d'épuration (Riantec, Port-Louis et Locmiquélic) sur la commune de Riantec est localisé dans les sites à enjeu intercommunal de biodiversité. Le SIVU a donc exclu cette parcelle du projet et a demandé en juillet de mettre en conformité le PLU de Riantec.

O3RIA - R. Cano, adjoint en charge du PLU

Il rappelle l'avis pris par le conseil municipal qui approuve le « renforcement des protections environnementales dans les secteurs de la Croizetière et de Lotour sans qu'il n'y ait d'atteinte aux possibilités d'équipements publics d'intérêt général » comme la station d'épuration à Lotour qui privilégie toute filière novatrice d'assainissement. Il indique par ailleurs que la « trame verte et bleu » couvre non seulement des bois et landes d'un grand intérêt faunistique et floristique mais aussi des terres agricoles ou des prairies médiocres. C'est sur ces terres que la municipalité veut implanter la future station d'épuration.

Zone d'activités de Kersabiec

O3RIA - R. Cano, adjoint en charge du PLU

Rappelant que dans sa délibération le Conseil Municipal réaffirme l'exigence de voir se réaliser rapidement la zone d'activités de Kersabiec, Monsieur Cano indique que la « trame verte et bleue » couvre la partie Sud-Est de la future zone d'activités de Kersabiec. Il demande la correction de cette trame.

Protection ou renforcement des liaisons vertes

O8LOR – E

Il regrette la faiblesse de la coupure verte entre Ploemeur et Lorient qui est contraire à l'orientation générale du SCOT.

L5LOR – J.Lamay

Madame Lamay approuve les prescriptions concernant le maintien des continuités des liaisons vertes mais elle indique que l'extension urbaine ou les aménagements d'infrastructures nécessaires sont possibles à condition de « compensation ». Cette compensation est « un leurre, une manière de masquer une destruction qui sera irréversible ».

Elle signale qu'à Larmor-Plage, il reste encore quelques espaces boisés naturels, des chemins creux typiques ; il serait urgent d'arrêter leur destruction.

R 1

Comment peut-on préserver la liaison verte entre Port-Louis et Riantec (Le Stang)?

O3RIA - Roland Cano, adjoint en charge du PLU

Il indique qu'il serait souhaitable de rétablir la continuité du corridor écologique Landes de Lotour vers le Blavet par la réalisation d'ouvrages adaptés permettant à la faune de franchir la nouvelle N.781 (route de Lorient-Port Louis).

3.2.2 – Cultures maraîchères et espaces protégés

O1PLOU – A.Kerguéris

O3PLOU – GAEC des étangs

O4PLOU – C.Dimeet

Ils demandent de reclasser les zones NDs au POS en zone A, agricole pour faciliter les cultures maraîchères et permettre la construction de serres ou autres aménagements (bâtiments d'exploitations, abri de culture, station d'irrigation, serres, fermes nouvelles).

O7PLOU – Y.Joannic, maire de Plouhinec

Signalant que sur la commune de Plouhinec, 58 ha en maraîchage sont en sites protégés pour leur valeur écologique majeure, les cultures maraîchères seraient donc en contradiction avec les prescriptions du SCOT. Il demande que les terres soient dans un zonage autorisant clairement cette activité.

3.2.3 - Autres observations

O4HEN – C. Le Meut

Il estime qu'il est nécessaire de préserver les zones naturelles et agricoles à Hennebont, celles-ci sont de plus en plus urbanisées au détriment de la qualité de la vie, des paysages et des sentiers.

O5PLOU – M.Thomas

Il indique qu'il est nécessaire d'apporter une attention toute particulière à l'environnement et particulièrement aux zones humides.

3.3 - HABITAT ET HEBERGEMENT DE LOISIR

Les observations concernant à la fois l'habitat et les déplacements sont développées dans la partie déplacement.

O1 RIA – H.Cordroch, E.Dessert, Le Bever, Guinnec, Le Serrec

Ils demandent que des parcelles deviennent constructibles.

O2PLOU – Jean Le Paboul

Il demande d'étendre la zone constructible sur des terres médiocres.

3.3.1 - Constructions dans les hameaux

O2GRO - L1GRO – M.Tromeleue

Il indique que le SCOT doit « orienter » et « non imposer » pour les hameaux un nombre de constructions nouvelles à ne pas dépasser et que la fixation est du ressort du conseil municipal.

O7PLOU – Y.Joannic, maire

Il signale que le DOG prescrit, que le renforcement des hameaux ne peut se faire qu'à l'intérieur de l'enveloppe du bâti existant. Cette prescription est plus restrictive que la circulaire du 14-3-2006 dans laquelle la construction est possible en frange du hameau. Il propose d'adopter cette possibilité.

3.3.2 - Loi littoral

L1LOR – Conseil municipal

Le conseil municipal de Guidel souhaite que « *l'établissement du SCOT soit le moment privilégié, de définir de façon précise les modalités d'application de la loi littoral en indiquant ce que sont :*

- *les espaces proches du rivage,*
- *les espaces remarquables,*
- *la capacité d'accueil des communes littorales,*
- *l'extension d'urbanisation*

et en affirmant la possibilité de créer des néo hameaux, dès lors qu'ils sont intégrés à l'environnement. »

R2

Il demande de cartographier les espaces remarquables sur le plan « la trame verte et bleue du territoire du SCOT ».

O3RIA - Roland Cano, adjoint en charge du PLU

Il demande du fait de sa connaissance du terrain et de l'observation des photos aériennes le réexamen des espaces proches du rivage communiqués en 2000 par les services de l'Etat.

L3HEN - Association Lanester Urbanisme et Environnement

Elle demande de « *supprimer de la page 7 du DOG la référence aux terrains Périgault et des rives du Scorff de Lanester ou de donner un avis défavorable. Les rives du Scorff au lieu dit Le Scarh fait partie du domaine public maritime* ». Les terrains Périgault sont à son avis à la fois dans le champ d'application de la loi littoral de 1986 et des lois qui régissent le domaine public maritime.

L4HEN – Conseil de quartier n°7

Les terrains Périgault sont une friche industrielle située dans la bande des 100 mètres et doit donc être préservée dans le cadre de la loi littoral.

L9LOR - UMIVEM

Le projet de localisation de l'immeuble de CAP Lorient en bordure du Scorff sur le péristyle leur semble en contradiction avec la loi littoral.

3.3.3 – Risques et constructions sur le littoral

L9LOR – UMIVEM

La transformation du trait de côte à la Nourriguel leur paraît en contradiction avec les orientations du SCOT.

L2LOR – M. et D. Dréan

Ne conviendrait il pas d'interdire toutes constructions en bordure du littoral à une altitude inférieur à +5 mètres au-dessus de la plus haute marée (marée de coefficient 120) pour tenir compte de l'élévation du niveau de la mer durant le 21^{ème} siècle et des vagues gigantesques ?

3.3.4 - Hébergement de loisir

L6LOR – APPORT Pointe des Chats (Association pour la protection et l'occupation raisonnée des terrains de la Pointe des Chats.

Les membres de l'association veulent continuer à pouvoir camper sur leurs terrains privés malgré le classement de la Pointe des Chats de l'île de Groix en site classé. Ils ont rédigé un projet de charte de 11 pages pour une gestion intégrée des terrains de la Pointe des Chats.

O1SH - L1SH- E.Giquel, maire de Sainte Hélène

Il signale que le Préfet indique dans les avis des personnes publiques associées, que les espaces proches du rivage doivent être identifiés, et que les opérations d'aménagement devront être précisées. A son avis, le SCOT devra s'adapter au PLU qui a un projet de camping.

O7PLOU – Y. Joannic, maire

Le maire de Plouhinec indique que ni la loi littoral, ni le SCOT n'abordent les modalités d'extension des campings, des parcs résidentiels de loisirs qui sont en plein développement. (Il constitue la source principale d'hébergement touristique de sa commune.) Il serait très utile que le SCOT aborde ce sujet et donne des bases pour l'élaboration des PLU.

3.3.5 – Densification et renouvellement urbain

O4HEN – C. Le Meut

Il demande que les zones naturelles soient préservées. Or la ZAC du centre d'Hennebont remplacera l'actuel terrain de foot à proximité du parc de Kerbihan.

L2HEN – E.Benoist

Le SCOT prévoit la création d'un nouveau quartier d'habitat sur l'actuelle zone de la gare d'Hennebont, il est à son avis difficilement conciliable avec le bruit des trains proches.

L1PL – Ilot vert Locmiquelic

L'association est contre la densification de Locmiquelic. Elle s'oppose à la suppression à moyen terme d'espaces naturels et d'îlots verts.

3.3.6 - Développement et problème foncier

L3LOR- Conseil de Développement du Pays de Lorient

Les programmes de construction doivent être conduits en intégrant toutes les dimensions du développement durable. Dans les zones d'activités, les espaces extérieurs privés (parking et espaces verts) pourraient être mutualisés et intégrés dans un plan d'aménagement global.

Une politique d'anticipation foncière est indispensable, ainsi qu'une réflexion sur les formes d'urbanisation qui sont très souvent limitées aux lotissements traditionnels. Le conseil propose de rendre les logements anciens plus attractifs et d'apporter plus d'attention au traitement des espaces publics.

L4HEN – Conseil de quartier n°7 de Lanester

Il signale que des réserves foncières pour l'avenir du centre hospitalier seraient à constituer pour disposer d'un espace non enclavé adapté aux extensions possibles et répondre à l'accroissement de population du secteur sanitaire.

L1GUI – Les Verts du Pays de Lorient

Les Verts indique que l'habitat est un élément incontournable de la politique du SCOT. La création de l'Etablissement foncier Régional et l'application de l'article L123-1 liées aux emplacements réservés à la réalisation de logements locatifs publics vont dans le bon sens, ce que le SCOT devrait intégrer plus clairement.

3.4 - DEPLACEMENTS

08 LOR-E

Soulignant ce qu'il estime une contradiction du dossier, l'intervenant fait remarquer que pour les liaisons Nord-Sud, le développement du ferroviaire est exclu au profit des transports routiers.

Il préconise de valoriser « le potentiel ferroviaire existant », qui se situe cependant en dehors de l'aire du SCOT.

O19 LOR-J. Simon

Il s'interroge sur la pertinence des aménagements réalisés pour les cyclistes qu'il juge dangereux en se référant à un exemple sur Lanester

20 LOR- Mr Lemaitre

Il souhaite que les aménagements et le mobilier urbain répondent au souhait des piétons

21 LOR- Mme Quinio

Elle approuve les aménagements pour piétons et cyclistes au centre ville ; mais estime que ceux-ci peuvent mettre en péril les commerces si les places de stationnement sont insuffisantes.

0 22 LOR- V.Driot-Melon

Elle s'interroge sur la cohérence entre le développement du trafic maritime envisagé et la « maîtrise » des transports routiers qu'il génère.

L 1 LOR- Commune de Guidel

Elle craint que le SCOT, ne limite à terme le développement des secteurs non desservi par le transport en commun en site propre au seul profit des zones urbanisées à densifier et desservies.

L 2 LOR- M et D DREAN

Ils préconisent des aménagements pour les cyclistes et proposent un itinéraire cyclable entre Ploemeur et Lorient.

L 3 LOR- Conseil de développement du Pays de Lorient

Après des considérations très générales, l'intervenant souligne l'intérêt de valoriser le réseau ferroviaire, et de réduire la place de la voiture dans l'agglomération. Il estime que l'inter modalité préconisée dans le Scot doit intégrer les transports sur la rade.

L 5 LOR- J. Lamay

Elle critique les aménagements de bandes cyclables et préconise des aménagements de « vraies » pistes cyclables notamment à l'occasion des travaux de réfection.

L 9 LOR- L'UMIVEM

Elle met en cause le projet de route reliant INZINZAC-LOCHRIST au réseau routier principal

L 1 GUI- Les verts du pays de Lorient

Contestent la priorité accordée au renforcement de l'aéroport de Lann-Bihoué.

Ils préconisent de réutiliser les voies ferrées désaffectées et de développer le covoiturage.

O 5 PLOU- M. Thomas

Il propose de faciliter l'accès aux pistes cyclables et suggère de développer les sens uniques pour libérer une partie de la chaussée pour les piétons et les cyclistes.

04 HEN- C. Le Meut

Il préconise des aménagements sûrs pour les déplacements doux et notamment de rétablir la passerelle piétons sur le Blavet.

Il juge nécessaire également la construction d'un nouveau pont pour les véhicules. Il souhaite plus d'arrêts des trains et l'amélioration de la correspondance train-bus.

L 1 HEN- J.P. Judalet

Il souhaite la création de voies vertes pour piétons et cyclistes.

L 2 HEN- E. Benoist

Elle souhaite le développement du ferroutage et du rôle économique de la gare d'Hennebont. Elle souligne une contradiction entre le souci d'éloigner les industries nuisantes et la réduction des déplacements.

L 4 HEN- Conseil de quartier n° 7 de Lanester

Il préconise une étude sur l'incidence de la gratuité éventuelle des transports en commun sur le développement de ceux-ci.

3.5 - PORTS

O12LOR- Mr Villemur :

Il demande si une étude existe sur la rivière « Laita », (état initial de l'environnement page 16). Il « pense à la pollution (PDM à Quimperlé), au désensablage si le projet de port côté Guidel se réalise ».

3.5.1 - Boues de dragage

O18LOR - L2LOR- Mr et Mme Drean

La destination finale des boues de dragage des différents ports de Lorient qui permettrait d'accueillir des bateaux plus grands, n'est pas définie.

L4HEN – Conseil de quartier n°7 de Lanester

Le traitement et le recyclage des boues de dragage des ports et espaces maritimes sont un problème récurrent auquel il conviendra de trouver une réponse satisfaisante.

3.5.2 - Ports à sec

L3LOR- Conseil de développement du Pays de Lorient

Le conseil s'interroge sur l'extension permanente des ports de plaisance.

Le port à sec est présenté comme une alternative au port en eau, mais nécessite de l'espace. Les seuls espaces disponibles ont une autre destination (militaire, commerce, pêche). Est-ce possible ?

3.5.3 - Port de Lorient

O22LOR- Mme Driot-Melon :

En référence au D.O.G., elle évoque la gestion portuaire des Ports de Lorient qui doit être rationnelle et optimale tout en respectant les contraintes techniques, de sécurité, d'environnement et les écosystèmes. Le PLU de Lorient est-il en conformité avec les orientations du Scot dans la zone du port de commerce ?

Un projet d'agrandissement du port Pétrolier serait envisagé ? Ne risque t'il pas de faire disparaître l'embarcadère pour Port Louis qui est le seul accès à la mer des Lorientais (pêche, promenade....

L8LOR- Mme Catherine Tonnerre

La question du développement ou du déclin du port de commerce se pose dans la période des vingt ans à venir. Ce port a une vocation essentiellement agro-alimentaire, activité liée étroitement à l'agriculture. En raison de la mondialisation et de l'éloignement de Lorient, excentré, cette activité sera t'elle pérenne dans vingt ans ? Le territoire qui lui est imparti est limité.

Une réflexion doit être apportée sur son futur et sur la diminution des nuisances de toutes sortes.

3.5.4 - Port de Hennebont

O4HEN- Mr Le Meut

Il rappelle que la ville de Hennebont possède un port, très peu utilisé.

3.6 - ENERGIE

L3-LOR- Conseil de Développement du Pays de Lorient

Il déplore que dans le document P.A.D.D., l'énergie soit peu évoquée. Il demande que le syndicat mixte engage des études et des actions. Le Pays de Lorient doit impérativement s'engager dans la gestion de ses besoins énergétiques qui doit se traduire par de nouvelles pratiques. Il propose la mise en valeur des bioénergies et des technologies innovantes, pour un maintien du développement en zone rurale, impliquant l'agriculture, les entreprises et l'université de Bretagne Sud.

L1HEN- Mr Judalet et Mme Rousseau

Pour les nouvelles constructions, ils demandent de rendre obligatoire la récupération d'eau de pluie et de promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

L4HEN- Conseil de quartier N°7

La page 110 de l'état initial de l'environnement, dans le volet « énergies renouvelables », évoque le projet de sites éoliens qui ne paraît ni ambitieux ni inclus dans une charte départementale. Certaines zones d'implantation (implantation au port de commerce de Lorient et celle de la zone portuaire en retrait de la rade) respectent elles les distances avec les habitations les plus proches ?

3.7 - ACTIVITES ECONOMIQUES

3.7.1 - Développement du commerce

O3LOR- Conseil de développement du Pays de Lorient

Notre souhait est de conforter les commerces et marchés des centres bourgs, de pérenniser leurs activités. La densité de surfaces commerciales en hypermarché sur le territoire du SCOT étant déjà importante, il recommande d'observer attentivement toutes nouvelles implantations.

L1PLOE-Mr Dréan

Il voudrait connaître le projet d'implantation de la surface commerciale au bourg de Ploemeur.

3.7.2 - Zones d'activités artisanales et industrielles

O3LOR-Conseil de développement du Pays de Lorient

L'emplacement de certaines activités pourrait s'implanter dans l'arrière pays sur des pôles de ressources liés à l'artisanat, le bois, l'éco construction et les technologies douces.

O22LOR- Mme Driot-Melon

En complément des observations déjà évoquées dans le chapitre des ports, signale que page 8 du DOG il est indiqué que l'accueil des activités à risque ou génératrices de nuisances doit être organisé sur des sites appropriés hors milieu urbain. Il est donc urgent que Lorient pense le développement des activités de son port en conformité avec ces prescriptions.

L7LOR- Mr et Mme Tonnerre

Le site de Kergroise est dangereux pour la sécurité et la santé des riverains, en raison des activités multiples (polluantes et dangereuses) qui y sont implantées (cuves de produits pétroliers) et de la proximité de l'habitat. La reconquête des espaces arrières portuaires de Lorient doit être réalisé conformément à la prescription p.58 « *en garantissant des règles de sécurité, de qualité du cadre de vie des habitants et de préservation de l'environnement.*

L8LOR- Mme Catherine Tonnerre

Qu'en sera-t-il dans dix ans des activités du port de Lorient ? Sera-t-il en déclin (agro-alimentaire). Il y a un espace intercalaire comprenant des friches industrielles de diverses activités et des entrepôts totalement disparates. Cette zone d'activités portuaires ne permet aucune transition douce avec la zone d'habitat qui la borde. Il serait utile de sélectionner les futures activités sur cette zone pour éviter les risques industriels liés au stockage des matières dangereuses et à leur transport.

L1HEN- Mr Judalet- Mme Rousseau

Ils proposent de limiter la prolifération des zones industrielles en les éloignant de la ville et de supprimer les panneaux publicitaires. Il serait nécessaire d'obliger les industriels à entretenir les abords de leurs entreprises.

O1HEN- Mr Le Léannec

Riverain de la zone d'activité de « Kérandré » près de la gare d'Hennebont, il s'interroge sur sa destination finale de cette zone, mixité habitat-activités ou activités seulement.

L2HEN- Madame Benoist

La zone de « Kérandré » près de la gare est prévue en mixité habitat activités dans le SCOT, située à proximité de la voie ferrée et de la gare. Elle se demande qui viendra habiter cette zone en raison du bruit généré par le trafic ferroviaire. Elle souhaite que cette zone soit confortée dans le rôle d'activités uniquement.

3.7.3 – Aquaculture

O1SH- L1SH – E. Giquel, maire de Sainte_Hélène

Le maintien et le développement de l'aquaculture sont rejetés par les services de la DDE et du Préfet dans l'élaboration du PLU de la commune de Sainte-Hélène.

3.7.4 - déchets

O10LOR – F

Pourquoi ne pas avoir installé le traitement des déchets de Caudan en pleine campagne, les odeurs sont infectes ?

L2LOR – M.et D. Dréan

Les grands absents sont les déchets.

3.7.5 – Carrières

L4LOR – UNICEM Bretagne

L'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction a adressé un mémoire, dans lequel après avoir rappelé les implantations et activités de la profession en Bretagne et notamment dans le Pays de Lorient, elle fait part de ses propositions et recommandations.

Celles-ci concernent la nécessité de bien prendre en compte les gisements du territoire dans les documents d'urbanisme afin de préserver leur accès.

En s'appuyant sur le schéma départemental des carrières du Morbihan l'UNICEM propose que le SCOT donne pour objectif aux communes du territoire de réserver dans les PLU, l'espace nécessaire à l'extension des carrières existantes et de prendre les mesures proposés à sauvegarder l'accès à de nouveaux gisements.

Elle souligne également l'intérêt d'exploiter les gisements locaux de granulats marins.

A l'appui de ses propositions, elle rappelle les enjeux économiques tant sur l'emploi que sur la réduction des coûts de transports par l'utilisation de matériaux locaux.

Le 15-11-2006
La commission d'enquête

Camille Hanrot-Lore

Michel Le Gall

Lucien-Gabriel Le Peut